



Municipalité  
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

**AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Marie-Eve Tanguay de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tiendra une séance extraordinaire le 19 novembre à 13 heures, à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Donné à Mont-Saint-Pierre, ce 13 novembre 2025

Marie-Eve Tanguay  
Directrice générale, greffière et trésorière intérim